Paris, le 22 mars 2024

Lettre ouverte pour une apiculture plurielle et solidaire

C'est en qualité de président du Syndicat national d'apiculture qui regroupe plus de 26000 apiculteurs adhérents : professionnels, pluri-actifs ou « petits producteurs » que je m'adresse à vous.

Suite à l'interview d'un apiculteur professionnel en date du14 mars dernier sur« Radio Mélodie », nous avons été massivement alertés par nos adhérents du Grand Est qui ont été choqués et indignés par les propos tenus par cet apiculteur accusant les apiculteurs « petits producteurs » d'être les responsables de la crise de la vente du miel et de la concurrence déloyale que subit la filière apicole depuis deux années tout particulièrement.
Certains des propos tenus pourraient être considérés comme du dénigrement, mais dans un souci d'apaisement, nous ne les retiendrons pas.

Il s'avère que l'analyse des faits et du marché du miel présentée par celui-ci est totalement erronée, et dénuée de tout bon sens.

En effet, la France dispose d'une production nationale qui oscille selon les années entre 15 000 T et 35 000 T. La consommation nationale se situe entre 45 000 T et 52 000 T (source FranceAgrimer).
La production française est donc systématiquement chaque année en déficit de production s'élevant à 10 000 Tonnes de miel au minimum !!!
Il y a donc bien la place pour la petite centaine de tonnes de miel qu'annonce produire notre collègue parmi ce déficit de 10 000 tonnes !!
Nous avons bien là, la preuve que le problème ne vient pas de la minime part des ventes réalisées par les «petits producteurs».

D'où provient la difficulté de commercialiser la production du miel de France ?

En toute objectivité, la concurrence déloyale ne se situe pas au niveau des « petits producteurs »
Elle est engendrée par les importantes quantités de miels d'importation « premier prix » qui sont mentionnées dans l'enquête européenne «From the hive » et qui précise que 43% d'entre elles sont susceptibles d'être frauduleuses.

De plus, l'importation massive de miel étranger à bas prix en France ne cesse d'augmenter chaque année, empêchant la commercialisation des miels de France.

Il annonce aussi que les miels <u>non chauffés</u> à l'extraction mis en vente par les » petits producteurs » <u>seraient non conformes</u> ? C'est réglementairement l'inverse !
Il fait là une grave erreur en protégeant les miels chauffés industriels dont la qualité est dégradée!

Nous ne comprenons pas quel est son intérêt à protéger les importations de miel et à détourner injustement la responsabilité vers les petits producteurs

Dans ses propos, il semble ignorer que contrairement à ce qu'il annonce pour «les petits producteur» dès la première vente, celle–ci s'ajoute à leurs revenus et doit être déclarée et pourras être soumise à l'impôt.
Pour les « petits producteurs », la tenue d'un cahier des ventes est obligatoire ainsi que la déclaration des ruches annuellement. Cette déclaration est accompagnée de l'attribution d'un numéro SIRET pour tous les apiculteurs qui vendent leur production en totalité ou en partie.
Ils peuvent aussi être soumis dans certains cas au paiement de cotisations auprès de la mutualité sociale agricole ;

Il oublie de tenir compte que :

-Sans les "petits producteurs" le nombre de fabricants et distributeurs de matériel apicole fondrait comme neige au soleil tandis que les prix des matériels et consommables divers, et produits de nourrissement flamberaient.

- Sans les petits producteurs et leurs centaines de milliers de ruches à quel prix seraient vendus les médicaments vétérinaires ? Sans aucun doute bien plus chers.

-Les miels des « petits producteurs » maintiennent les prix vers le haut, de plus ils connaissent leurs clients et souvent fidèlement depuis des dizaines d'années.

-Les « petits producteurs » entretiennent une image positive de la qualité du miel de proximité et ils participent grâce à leurs abeilles au maintien de la biodiversité.

- A quand remonte une publicité nationale sur le miel faite par les professionnels ?

- Par contre, qui fait gracieusement la promotion du miel et des produits de la ruche, la défense de l'abeille sur les foires et fêtes de pays ? Mis à part les « petits producteurs » nous n'y voyons pas d'apiculteurs pro en grand nombre, il s'agit pourtant de leurs productions et de leur outil de travail !

C'est aussi pour exemple, Guerlain (parfumeur) qui soutient les abeilles en parlant de l'Abeille Noire d'Ouessant gérée par une association de petits apiculteurs passionnés !

De plus, cet apiculteur oublie de signaler que les millions d'euros de subventions attribués exclusivement aux professionnels par FranceAgrimer sont obtenues en partie à hauteur de 46% du montant total, grâce au nombre de ruches détenues et déclarées par les « petits producteurs » et intégrées dans la déclaration du nombre de ruches faite par la France auprès de Bruxelles.
L'Europe s'appuie sur ce chiffre pour déterminer le montant des fonds attribués pour le développement de l'apiculture française. Alors, merci aux « Petits producteurs » !

Nous avons vu le fiasco de la manifestation d'apiculteurs "pro" de cet hiver dernier à Paris Place de la République à propos de la crise du marché du miel, soit à peine une centaine !
Le constat est sans appel : Sans les dizaines de milliers de "petits producteurs", les quelques milliers d'apiculteurs "pro" ne pèsent pas lourd.

Sans la présence des « petits producteurs » dans les manifestations contre les pesticides « Gaucho, Régent, Cruiser (néonicotinoïdes ..etc», représentant à chaque fois des milliers d'apiculteurs, ces

produits toxiques seraient toujours en vente !
Merci aux « petits producteurs » !

D'ailleurs qui a financé les frais de justice et d'avocats pour en obtenir les interdictions ?
Heureusement que les syndicats apicoles composés à 80% de « petits producteurs » étaient là pour le faire !
Merci « aux petits producteurs » !

- Sans le nombre des" petits producteurs" les tarifs d'assurances apicoles ne seraient pas à si bas prix.
- Sans le nombre des « petits producteurs" le tarif à la ruche de l'écocontribution ne serait pas à si bas prix.
Merci « aux petits producteurs » !

- Qui assume la formation des apiculteurs de demain dans les ruchers-écoles qui sont les pépinières des futurs apiculteurs ? Il s'agit quasi exclusivement des « petits producteurs » bénévoles.
Merci « aux petits producteurs » !

- Qu'en penses les apiculteurs pros qui vendent des milliers d'essaims d'abeilles chaque printemps aux « petits producteurs" ?? Faut-il faire disparaître cette clientèle ?
Merci « aux petits producteurs » !

- Pour rappel, l'apiculture professionnelle n'est apparue qu'avec la mécanisation de l'extraction et de la transhumance motorisée. Historiquement, l'apiculture familiale et fermière était la tradition

En conclusion, l'opposition qu'instaure injustement cet apiculteur est la résultante d' une vision réductrice de la problématique de marché du miel qui se situe en réalité au niveau international avec des importations massives de miel de premier prix à moins de 2€ /kg ainsi qu'une insuffisance des contrôles et des analyses à l'importation et qui concernent des volumes qui dépassent très largement la production des "petits producteurs" dont seulement une partie minime se retrouve sur les marchés.

De plus, les propos tenus dans cette interview ne sont pas de nature à apaiser les relations entre les «petits producteurs » et les pros, c'est vraiment très regrettable.

Dans le Grand-Est, nos adhérents sont membres d'associations et de structures apicoles composées d'apiculteurs « Pro » et de petits producteurs » qui enrichissent la filière apicole du Grand Est.
Elles en ont fait son histoire et s'investissent chaque jour dans son présent.
Nous encourageons cet apiculteur à s'y engager afin de mieux appréhender la situation réelle et d'être plus respectueux envers les « petits producteurs » de miels.

Un droit de réponse a été obtenu auprès du média concerné. Il a été assuré par Dominique Mareigner, Président de la Fédération régionale des apiculteurs du Grand-Est et Administrateur du SNA.

Tels sont les éléments que nous souhaitions porter à votre connaissance et à vous assurer que le Syndicat national d'apiculture défendra comme il l'a toujours fait depuis sa création en 1920, une apiculture plurielle et solidaire.

Frank Alétru
Président
(et apiculteur professionnel qui n'a jamais oublié qu'il avait commencé avec 3 ruches)